

1 - Objet

CORTEX EUROPE est spécialisée dans la distribution de robinetterie industrielle et accessoire pour les secteurs des industries de la chimie, pétrochimie, raffinage, exploitation offshore et plus largement toutes les applications liées aux environnements industriels sévères ou explosifs. Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties.

Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par CORTEX EUROPE auprès de l'Acheteur, quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'Acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Acheteur qui en fait la demande, pour lui permettre de passer commande auprès de CORTEX EUROPE. Elles sont disponibles sur le site internet de CORTEX EUROPE, www.cortexeurope.com.

Toute commande de Produits implique, de la part de l'Acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

2 – Offres et Commandes

Pour toutes commandes, CORTEX EUROPE établit une offre commerciale avec un devis, en fonction notamment des spécifications demandées par l'Acheteur.

La commande n'est définitive et la vente parfaite qu'après l'acceptation écrite de l'offre sans réserve par l'Acheteur. CORTEX EUROPE en accuse réception par écrit.

La prise en compte de l'offre et son acceptation sont confirmées par l'envoi d'un mail. Les données enregistrées dans le système informatique de CORTEX EUROPE constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec l'Acheteur.

Les éventuelles modifications demandées par l'Acheteur ne pourront être prises en compte qu'avec l'accord de CORTEX EUROPE et à sa discrétion, après un ajustement éventuel du prix, si le processus de fabrication est modifié.

Toutes demandes de modifications, pour être traitées, doivent être notifiées à CORTEX EUROPE par écrit dans un délai de 30 JOURS avant la date prévue pour la livraison des produits.

3- Prix

Les Produits sont fournis au prix figurant dans l'offre commerciale acceptée préalablement par l'Acheteur.

Ces prix sont fermes et non révisables pendant leur période de validité, telle qu'indiquée par CORTEX EUROPE.

Les prix s'entendent net et hors taxes. Ils ne comprennent ni les taxes, ni les frais de transport, d'emballage, ni les frais de douane éventuels à la charge de l'Acheteur

4- Conditions de règlement

Les délais de règlement sont stipulés dans l'offre commerciale. A défaut, les règlements doivent être effectués dans un délai maximum de 45 jours à compter de la livraison fin de mois.

CORTEX EUROPE se réserve le droit de demander à l'Acheteur un acompte sur le prix exigible lors de la passation de la commande, suivant l'importance de son montant, et/ou les conditions d'importation spécifiques des Produits.

Sauf convention contraire stipulée dans l'offre commerciale et prévoyant des pénalités supérieures compte tenu du montant de la commande, en cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par l'Acheteur au-delà du délai de règlement convenu, et après la date de paiement figurant sur la facture, des pénalités de retard de 15% du montant TTC du prix figurant sur ladite facture seront automatiquement et de plein droit acquises au Fournisseur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable.

Le paiement entraînera l'exigibilité immédiate des sommes dues, sans préjudice de toute autre action que CORTEX EUROPE serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre de l'Acheteur.

En cas de non respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, CORTEX EUROPE se réserve en outre le droit de suspendre ou d'annuler la livraison des commandes en cours.

Enfin, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par l'Acheteur en cas de retard de paiement. CORTEX EUROPE se réserve le droit de demander à l'Acheteur une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.

5- Réserve de propriété

CORTEX EUROPE se réserve, jusqu'au complet paiement du prix par l'Acheteur, un droit de propriété sur les produits vendus, lui permettant de reprendre possession desdits produits. Tout acompte versé par l'Acheteur restera acquis à CORTEX EUROPE à titre d'indemnisation forfaitaire, sans préjudice de toutes autres actions qu'il serait en droit d'intenter de ce fait à l'encontre de l'Acheteur.

6 - Livraisons

Les délais de livraison figurent dans l'offre commerciale et sont donnés à titre indicatif.

Sauf convention contraire, aucune pénalité ou aucun dommages intérêts ne sont dus en cas de retard de livraison n'excédant pas 30 JOURS.

La responsabilité de CORTEX EUROPE ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de la livraison imputable à l'Acheteur ou en cas de force majeure.

Les livraisons sont effectuées sur le site de l'Acheteur à l'adresse qu'il aura préalablement indiqué à CORTEX EUROPE, sauf si l'Acheteur souhaite procéder lui-même à l'enlèvement chez le fabricant.

Pour les livraisons sur le site de l'Acheteur, CORTEX EUROPE organise le transport et assure les Produits jusqu'à leur réception par l'Acheteur. La livraison et le transfert des risques à l'Acheteur sont effectifs à compter de cette date. Les coûts de transport et d'emballage sont à la charge de l'Acheteur, sauf convention contraire.

Les conséquences du non-respect par l'Acheteur du rendez-vous de livraison pourront occasionner un coût supplémentaire pour celui-ci.

En cas d'enlèvement des Produits par l'Acheteur, la livraison et le transfert des risques à l'Acheteur sont effectifs à compter de la mise à disposition des Produits chez le Fabricant ; le transport s'effectuant sous l'entière responsabilité de l'Acheteur et à ses risques et périls.

7 - Réception

Pour être valablement formulées, et sans préjudice des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations relatives aux **vices apparents** doivent être faites par écrit dans les 8 JOURS ouvrés qui suivent la réception ou la mise à disposition des Produits. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

8 - Responsabilité du Fournisseur - Garantie

Les produits livrés par CORTEX EUROPE bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée d'UNE ANNEE à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

L'Acheteur peut demander à bénéficier d'une extension de garantie qui sera accordée à la discrétion de CORTEX EUROPE et moyennant un coût supplémentaire.

Afin de faire valoir ses droits, l'Acheteur devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer CORTEX EUROPE, par écrit, de l'existence des vices dans un délai maximum de 30 JOURS à compter de leur découverte.

Le Fournisseur remplacera ou fera réparer les Produits ou pièces sous garantie jugés défectueux. Cette garantie couvre également les frais de main d'œuvre.

Cette garantie est limitée au remplacement ou au remboursement des produits non conformes ou affectés d'un vice.

Toute garantie est exclue en cas de négligence, défaut d'entretien de la part de l'Acheteur ou détérioration causée par ce dernier, comme en cas d'usure normale du Produit ou de force majeure. De même, la garantie ne peut intervenir si les Produits ont fait l'objet d'un usage anormal, ou ont été employés dans des conditions différentes de celles pour lesquelles ils ont été fabriqués, en particulier en cas de non-respect des conditions prescrites par CORTEX EUROPE.

Le remplacement des Produits ou pièces défectueux n'aura pas pour effet de prolonger la durée de la garantie ci-dessus fixée.

9 - Propriété intellectuelle

Les études, croquis, plans, documents, documents commerciaux etc. donnés par CORTEX EUROPE restent toujours sa propriété commerciale et intellectuelle et doivent lui être retournés sur simple demande de sa part. Ils ne peuvent, en aucun cas, être reproduits ou communiqués à des tiers sans son accord préalable, de même que tous les documents fournis par le Fabricant.

En tout état de cause, l'Acheteur s'interdit de porter atteinte aux droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux Produits appartenant au Fabricant, CORTEX EUROPE dégageant toute responsabilité à cet égard.

10 - Imprévision

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

11 - Exécution forcée en nature

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à ses obligations, la Partie victime de la défaillance dispose du droit de requérir l'exécution forcée en nature des obligations découlant des présentes, dans les conditions de l'article 1221 du Code civil, 10 JOURS après une simple mise en demeure, adressée par LRAR au débiteur de l'obligation.

12 - Force majeure

CORTEX EUROPE ne pourra être tenue pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.

13 - Données à caractère personnel

CORTEX EUROPE est susceptible de collecter et de traiter des données à caractère personnel relatives à ses contacts métiers/collaborateurs concernés par l'exécution des contrats au sein de leurs entités respectives. CORTEX EUROPE agit dans ce cadre en qualité de responsable de traitement des données recueillies et s'engage à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires en vigueur relatives aux données personnelles, et, en particulier, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

14 - Attribution de juridiction

TOUS LES LITIGES AUXQUELS LE PRESENT CONTRAT ET LES ACCORDS QUI EN DECOULENT POURRAIENT DONNER LIEU, CONCERNANT TANT LEUR VALIDITE, LEUR INTERPRETATION, LEUR EXECUTION, LEUR RESOLUTION, LEURS CONSEQUENCES ET LEURS SUITES SERONT SOUMIS AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VIENNE.

15 - Droit applicable - Langue du contrat

De convention expresse entre les parties, les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.